



N° 268

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 13 décembre 2011

Objet : Décision modificative N°2

L'an deux mille onze, le treize décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Bernard BROUILLE
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)
Mr Jacques DESCARGUES
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Combes)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Eric CORREIA

Conseiller Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Conseiller Général de la Haute Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Didier BARDET (et son suppléant)
Mr Alain BRETTE (et son suppléant)

Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Cette deuxième décision modificative est essentiellement d'ordre budgétaire.

En section d'investissement, il convient de créer de nouvelles imputations correspondant à des opérations dites « patrimoniales » en vue de transférer au compte de travaux les frais d'études ou avis de publicité déjà payés correspondant à ces mêmes travaux.

En section de fonctionnement, en fin d'exercice 2010, 1 800 € de recettes ont été rattachés en prévision d'un remboursement de l'assurance statutaire SMACL relatif aux frais d'arrêt de travail d'un agent. Ce montant a été calculé sur la base du remboursement de la totalité du mois de décembre 2010. En 2011, la SMACL n'a remboursé que la période du 1^{er} au 25 décembre soit 1 482.38 €. Il convient donc de régulariser les écritures comptables comme précisées dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
041 / 21538 (Transfert-études/frais insertion-compte de travaux)	28 850,00 €	041 / 2031 (transfert études compte de travaux)	28 574,00 €
		041 / 2033 (transfert frais insertion compte de travaux)	276,00 €
27 / 2762 (transfert TVA travaux Yssandon)	5 493,00 €	21 / 21538 (transfert TVA travaux Yssandon)	5 493,00 €
TOTAL	34 343,00 €	TOTAL	34 343,00 €
FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
67 / 6718 (charges exceptionnelles)	318,00 €	013 / 6419 (remboursement assurance statutaire pour arrêt de travail 2010)	318,00 €
TOTAL	318,00 €	TOTAL	318,00 €

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL votent, à l'unanimité, la décision modificative N°2 dans sa totalité et par chapitre telle que détaillée en annexe.

Fait à Limoges, le 13 décembre 2011

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE